

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Floirac - Extension du groupe scolaire Louis Aragon -
Marchés négociés sans publicité préalable ni mise en concurrence -
Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux, a prévu l'extension du groupe scolaire Louis Aragon sur la commune de Floirac.

Cette opération comportant 12 lots correspondant à 12 marchés séparés a nécessité l'application de 5 procédures distinctes pour attribuer l'ensemble des lots, à savoir :

- une première procédure en marché négocié pour l'ensemble des 12 lots à l'issue de laquelle 9 seulement ont été couverts (pas de candidats pour le lot n°8, pas d'offres pour les lots n°2 et 3) ;
- une seconde procédure en marché négocié pour le lot n°8 chauffage. Ce marché ainsi que les 9 précédents ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 4 juin 2008 ;
- une troisième procédure par marché négocié pour les lots n°2 et 3, qui n'a conduit à aucune offre ;
- une quatrième procédure a été lancée pour ces deux lots, sous forme d'appel d'offres ouvert. Pour le lot n°2, aucune offre n'ayant été reçue, la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2008 a décidé de recourir à la procédure négociée directe sans mise en concurrence dans le cadre de l'article 35-II-3 du Code des marchés publics.

Pour le lot n°3, les deux offres reçues étant irrégulières, la Commission d'Appel d'Offres du 15 octobre 2008 a déclaré l'appel d'offres infructueux et a décidé de recourir à une procédure négociée sans publicité préalable dans le cadre de l'article 35-I-1 du Code des marchés publics.

- la cinquième procédure négociée a donc consisté, d'une part à consulter directement un opérateur économique pour le lot n°2 et d'autre part à consulter à nouveau les deux entreprises ayant déjà remis une offre pour le lot n°3.

A l'issue des négociations, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n° 2 : charpente bois/couverture/étanchéité : PERCHALEC, pour un montant de 141.128 € TTC,
- Lot n° 3 : serrurerie/charpente métallique : JOUNEAU, pour un montant de 80.954,75 € TTC.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des collectivités Territoriales, les pièces des marchés sont à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction centrale des achats et marchés (13^{ème} étage de l'Hôtel Communautaire).

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer les marchés concernant ces 2 lots avec les entreprises PERCHALEC et JOUNEAU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 FÉVRIER 2009

PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2009

M. CHRISTINE BOST